AMAP Les paniers du Chablais
CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE : ŒUFS
Année 2027

entre : Le producteur de l'exploitation La Brouette à Plumes –Emmanuel calaresu
1115 ch. Piroline – 74140 BALLAISON Tel : 0621207705 mail : labrouetteaplumes@gmail.com

et : M.,Mme,Mlle : ..... Adhérent à L'AMAP les paniers du chablais
Adresse : .....
Tél. : ..... Courriel : .....

Le Producteur s'engage :

- à respecter les statuts de l'association « AMAP les Paniers du chablais »
- à respecter la démarche d'agriculture biologique en garantissant la certification AB de ses produits.
- à respecter le volume total de livraison
- à assurer une livraison **tous les 15 jours entre le 8 janvier 2027 et le 26 novembre 2027 soit 24 distributions** sur le lieu et au jour déterminé en concertation avec l'association.
- à ne livrer que des oeufs extra frais afin d'assurer la possibilité à l'adhérent de conserver ses oeufs frais entre les deux livraisons.

L'adhérent(e) s'engage :

- à soutenir les producteurs dans leur démarche.
- à ramener les boîtes vides afin qu'un roulement entre deux boîtes par adhérents s'effectue lors de chaque livraison (1 boîte pleine livrée, une boîte vide ramenée)
- à récupérer son panier aux jours et heures déterminés, sinon à se faire remplacer temporairement ou définitivement, en avertissant au préalable l'association et le producteur. Un départ ne donne droit à aucun remboursement.
- à régler à l'avance le montant du présent contrat selon le nombre d'oeufs par quinzaine choisi.

Constitution de l'engagement :

Nombre d'oeufs par livraison	Prix unitaire par distribution	Montant total pour l'année 2027	Chèques
☐ 1 boîte de 6	24 à 3,60 €	**86.40 €**	1x86.40€ ou 2x43.20€ ou 3x28.80€
☐ 1 boîte de 9	24 à 5,40 €	**129.60 €**	1x129.60€ ou 2x64.80€ ou 3x43.20€
☐ 1 boîte de 12	24 à 7,20 €	**172.80 €**	1x172.80€ ou 2x86.40€ ou 3x57.60€
☐ 1 boîte de 18	24 à 10,80 €	**259.20 €**	1x259.20€ ou 2x129.60€ ou 3x86.40€
☐ 1 boîte de 24	24 à 14,40 €	**345.60 €**	1x345.60€ ou 2x172.80€ ou 3x115.20€

Précisions : L'association a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement.

L'adhérent (e) règle le montant total du contrat en une fois à la signature du contrat, par chèque à l'ordre de « La brouette à plumes » en :
☐ 1 chèque (encaissé en janvier) ☐ 2 chèques (janvier et mai) ☐ 3 chèques (janvier ,mai, octobre)

Fait à _____, le _____

Signature du Producteur : Signature de l'adhérent (e):

